

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13876**

### Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Productions aquacoles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Recteur au ministère de l'éducation nationale, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1967)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme réalise les opérations d'élevage aquacole (coquillages, truites, saumons, algues...), il est chargé du suivi de la production et assure la croissance de ses produits jusqu'à maturité.

Il entretient les équipements et matériels utiles à la production. Il connaît et applique les règles d'hygiène, environnement et sécurité de son secteur.

Il est en relation avec les fournisseurs, les clients (en vente directe ou chez un grossiste) et divers autres intervenants (services vétérinaires, chambre d'agriculture...)

#### Capacités générales

- C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles
- C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle
- C3- Développer sa motricité
- C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

#### Capacités professionnelles

- C5- Justifier des choix techniques liés à la conduite de la production
- C6- Elaborer un diagnostic global de l'entreprise aquacole dans une perspective de durabilité
- C7- Communiquer en situation professionnelle
- C8- Caractériser le contexte de la production et de la mise en marché des produits
- C9- Réaliser la gestion technico-économique de l'entreprise aquacole
- C10- Conduire un atelier de production aquacole dans une perspective de durabilité et de respect du bien-être animal
- C11- Mettre en œuvre les équipements de l'élevage en sécurité et dans le respect de l'environnement
- C12- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans les secteurs de la pisciculture, aquaculture, pêche et dans les domaines liés de la transformation et de la commercialisation des produits.

Pisciculteur, Responsable/Chef d'exploitation aquacole, Ouvrier qualifié de la pisciculture, Chef d'équipe, Chef de parc, Responsable de station de conditionnement, Responsable d'atelier de transformation.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1404 : Aquaculture

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont

- épreuve E1, qui permet de valider la capacité C1
- épreuve E2, qui permet de valider la capacité C2
- épreuve E3, qui permet de valider la capacité C3
- épreuve E4, qui permet de valider la capacité C4
- épreuve E5, qui permet de valider la capacité C5
- épreuve E6, qui permet de valider les capacités C6, C7
- épreuve E7, qui permet de valider les capacités C8, C9, C10, C11 et C12

Au cours du cursus de 3 ans, les élèves peuvent se présenter aux épreuves du BEPA "travaux aquacoles".

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 13876 - Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique</li> <li>- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel</li> <li>- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde</li> <li>- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 13876 - Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre la langue orale</li> <li>- S'exprimer à l'oral en interaction</li> <li>- S'exprimer à l'oral en continu</li> <li>- Comprendre la langue écrite</li> <li>- S'exprimer par écrit</li> </ul> <p>dans des situations sociales et professionnelles</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 13876 - Développer sa motricité</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi</li> <li>- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité</li> <li>- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 13876 - Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers</li> <li>- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé</li> <li>- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies</li> <li>- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 13876 - Justifier des choix techniques les choix techniques liés à la conduite de la production</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprécier la qualité physico-chimique de l'eau en lien avec les élevages aquacoles</li> <li>- Acquérir les savoirs liés aux équipements des structures aquacoles</li> <li>- Décrire les spécificités des écosystèmes aquatiques liés aux pratiques aquacoles : la rivière, l'étang et l'estran</li> <li>- Décrire les grandes fonctions des espèces élevées en aquaculture</li> <li>- Classer les animaux d'élevage selon les critères taxonomique et écologique</li> <li>- Présenter dans leur contexte les facteurs d'évolution des systèmes d'élevage aquacoles</li> <li>- Présenter les différents types de structures d'élevage, leur organisation spatiale et leurs modes respectifs de gestion de la ressource en eau et en dioxygène</li> <li>- Acquérir des connaissances scientifiques et techniques relatives à la reproduction et à l'élevage larvaire des espèces aquacoles</li> <li>- Acquérir des connaissances scientifiques et techniques relatives à la nutrition et à l'alimentation des espèces aquacoles</li> <li>- Assurer le suivi sanitaire des élevages</li> <li>- Acquérir les connaissances relatives à la croissance et au développement et à leurs applications dans la conduite du processus de production</li> <li>- Acquérir des connaissances technologiques relatives à la mise en marché des produits issus de l'aquaculture et de la pêche professionnelle</li> <li>- Identifier les technologies aquacoles innovantes et mettre en évidence leurs conséquences dans un contexte de développement durable</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 13876 - Elaborer un diagnostic global de l'entreprise aquacole dans un contexte de durabilité et communiquer en</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre le fonctionnement d'une entreprise aquacole dans son environnement</li> <li>- Formuler un diagnostic global sur la conduite d'une entreprise aquacole</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 13876 - Caractériser le contexte de la production et de la mise en marché des produits et réaliser la gestion technico-économique de l'entreprise aquacole</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer les produits aquacoles au sein de la filière pêche et aquaculture</li> <li>- Identifier l'organisation d'une filière de l'aquaculture particulière et ses enjeux</li> <li>-Collecter, organiser des données comptables et élaborer des documents de synthèse</li> <li>-Réaliser un diagnostic technico-économique et financier de l'entreprise aquacole</li> <li>-Raisonnement une décision et un projet</li> <li>-Prendre en compte les dimensions fiscales et juridiques nécessaires à la gestion</li> <li>-Identifier les aspects importants de la gestion des ressources humaines</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 13876 - Conduire un atelier de production aquacole dans une perspective de durabilité et de respect du bien-être animal et mettre en œuvre les équipements de l'élevage en sécurité et dans le respect de l'environnement	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer la production choisie dans son environnement technico-économique</li> <li>- Conduire une production dans le respect du bien-être animal</li> <li>- Préparer les produits en vue de la mise en marché dans le respect de la réglementation</li> <li>- Présenter les résultats technico-économiques et les impacts environnementaux en proposant des pistes d'évolution</li> <li>- Utiliser les équipements des productions aquacoles dans une perspective d'optimisation de leurs performances techniques, économiques, sécuritaires et de leur impact environnemental</li> <li>- Adapter l'utilisation des bâtiments et installations des productions aquacoles au contexte technico-économique dans le respect des contraintes environnementales, réglementaires, et des conditions d'hygiène et de sécurité</li> <li>- Assurer la maintenance préventive, corrective et palliative de premier niveau des équipements et installations des productions aquacoles dans le respect des contraintes d'hygiène et de sécurité et dans un objectif de sauvegarde de la production</li> </ul>
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 13876 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement</li> <li>- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite, de gestion et de commercialisation</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUIJON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

Code rural et de pêche maritime, art. D 811-145

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 mai 2011 portant création de la spécialité "**productions aquacoles**" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance (JO du 27 mai 2011)

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

### Références autres :

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

<http://www.chlorofil.fr/typologie/statistiques.html>

### Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : [www.portea.fr](http://www.portea.fr)

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

Espace web du centre national de documentation pédagogique : [www.cndp.fr/outils-doc](http://www.cndp.fr/outils-doc)

### Lieu(x) de certification :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : [www.portea.fr](http://www.portea.fr)

### Historique de la certification :

**Certification précédente :** [Productions aquacoles](#)